



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-029

OBJET : Création de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour l'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries (Budget Principal).

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

3 avril 2025

Dates de publication :

3 avril 2025

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Nbre de votants : 16

(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Étaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, DEBLOIS-CARON Christine, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GRUDLER Agnès, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer,

Étaient absents :

BOURGOGNE Julien (excusé, pouvoir à DEBLOIS-CARON Christine), PASQUIER Hugo (excusé), SERAY Philippe, DAMOTTE Stéphane (excusé), GUYOMARD Nathalie (pouvoir à GANGNEBIEN Jennifer), MANSAT Martine, Mme COSSÉ Delphine.

Mme Jennifer GANGNEBIEN

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la Commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal, et ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidations et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,

Considérant que dans la poursuite de ses actions engagées en faveur de la requalification des voies du centre-ville, la Ville souhaite mener des travaux de rénovation et d'enfouissement des réseaux de la rue des Vieilles Tanneries, une des dernières rues du centre-ville fortement abîmée qu'il convient de rénover,

Considérant que la totalité des travaux est estimée aujourd'hui à 280 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse,

Considérant que la création d'une autorisation de paiement et crédit de paiement apparaît adaptée étant donné que les paiements s'étaleront sur plusieurs exercices,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR**

Article 1. Approuve l'autorisation d'engagement n° 2025-01 «Aménagement rue des Vieilles Tanneries pour un montant de 280 000 € et sa ventilation en crédits de paiement sur les années budgétaires 2025, 206 et 2027, comme suit :

N° et intitulé AP	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-01 – Aménagement Rue des Vieilles Tanneries	280 000 €	85 678€	140 000€	54 322€

Article 2. Dit que les Crédits de Paiement seront inscrits aux budgets 2025, 2026 et 2027.

Article 3. Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A HOUDAN, le 9 avril 2025

La Secrétaire de séance,
Jennifer GANGNEBIEN



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART

*La présente délibération peut faire l'objet d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration et/ou d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 11 avril 2025 14:59
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250411-38560.xml;
078-217803105-20250409-2025_DEL_029-DE-1-2_43317.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-11(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_029

Objet acte: Création de l'autorisation d'engagement et crédit de paiement pour l'aménagement de la rue des Vieilles Tanneries (Budget Principal).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decision budgetaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20250409-2025_DEL_029-DE

Rapport d'erreur(s):